

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-496

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118841-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2026-496

Economie sociale et solidaire - Aide à l'investissement immobilier à 4 structures de l'économie sociale et solidaire - Conventions 2026 - Décision - Autorisation

Monsieur Philippe QUERTINMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération vise à soutenir quatre structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour leurs programmes en investissement au titre de l'année 2026, dans le cadre du règlement d'intervention voté au présent conseil métropolitain.

La Collective, boulangerie artisanale en SCOP (société coopérative de production) pour ses travaux de rénovation de l'ensemble de leur fournil sur Bègles et acquisition de matériel de production pour un budget global de 368 374 € hors taxes (HT) et une base des coûts éligibles retenue de 288 506 € HT. Il est proposé d'octroyer à l'organisme une subvention d'investissement plafonnée à 72 000 € au titre du règlement de minimis général, équivalent à 24,96% du montant HT total estimé des coûts éligibles.

Le Laboratoire d'Hydrologie Environnement (LHE) en SCOP, spécialisée dans les analyses de l'eau, de l'air et des surfaces pour les établissements de santé, les collectivités et les établissements recevant du public, pour les travaux d'aménagement de leur nouveau laboratoire au Bouscat et l'acquisition de matériel de production. Le budget global de l'opération et constituant la base des coûts éligibles est de 295 906 € hors taxes (HT). Il est proposé d'octroyer à l'organisme une subvention d'investissement plafonnée à 73 950 € au titre du règlement de minimis général, équivalent à 24,99% du montant HT total estimé des coûts éligibles.

Emmaüs Aquitaine (Compagnes et Compagnons de Parempuyre), association œuvrant pour favoriser l'autonomie des personnes accueillies par le travail, tout en proposant une offre de biens réemployés accessible au plus grand nombre, pour l'aménagement et l'ouverture d'un point de vente de produits de seconde main à Bordeaux. Le budget global de l'opération et constituant la base des coûts éligibles est de 81 606 € toutes taxes comprises (TTC). Il est proposé d'octroyer à l'organisme une subvention d'investissement plafonnée à 20 300 € au titre du règlement de minimis général, équivalent à 24,88% du montant TTC total estimé des coûts éligibles.

Altave, Société par actions simplifiée (SAS) de l'ESS, portant le projet Lemon Twist Social Club, pour leur projet d'aménagement d'un tiers-lieu de prévention en santé mentale et de renforcement du lien social à Bordeaux. Le budget global de l'opération est de 73 100€ hors taxes (HT), néanmoins la base des coûts éligibles retenue est de 41 500 € HT. Il est proposé d'octroyer à l'organisme une subvention d'investissement plafonnée à 10 300 € au titre du règlement de minimis général, équivalent à 24,82% du montant HT total estimé des coûts éligibles.

L'ensemble des présentations des structures et de leurs projets d'investissement sont présentés en annexe 1 de la présente délibération. L'estimation des aides en nature qui

pourraient être accordées au titre de l'année 2026 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2024 est indiqué dans l'annexe 2 à la délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le règlement UE n° 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) le 15 décembre 2023,

VU les articles L5217-2, L1611-4 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 20 juin 2022,

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la Convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises, en date du 15/07/2024 telle que modifiée par avenant n°2 signé le 03/03/2026,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

VU la demande n° 2026-00584 formulée par la SCOP La Collective en date du 20/04/2026,

VU la demande n° 2026-00771 formulée par la SCOP Laboratoire d'hydrologie Environnement en date du 29/05/2026,

VU la demande n° 2026-00803 formulée par SAS de l'ESS ALTAVE (Lemon Twist Social Club) en date du 18/06/2026,

VU la demande n° 2026-00851 formulée par l'association Emmaüs Aquitaine en date du 01/07/2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques relevant de l'économie sociale et solidaire créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 72.000 € en investissement au titre du règlement de minimis général en faveur de la SCOP La Collective en 2026 pour l'aménagement de son local de production et de vente situé à Bègles,

Article 2 : d'attribuer une subvention de 73.950 € en investissement au titre du règlement de minimis général en faveur de la SCOP Laboratoire d'hydrologie Environnement en 2026 pour l'aménagement de ses locaux situés au Bouscat,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 20.300 € en investissement au titre du règlement de minimis général en faveur de l'association Emmaüs Aquitaine en 2026 pour l'aménagement de son local situé à Bordeaux,

Article 4 : d'attribuer une subvention de 10.300 € en investissement au titre du règlement de minimis général en faveur de la SAS de l'ESS ALTAVE (Lemon Twist Social Club) en 2026 pour l'aménagement de son local situé à Bordeaux,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2026, chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Résultat du vote : Adoptée à la majorité.

Pour : 103

Contre : 1 (M. Jimmy BOURLIEUX)

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--